



Rapport d'orientations budgétaires 2016

Sommaire :

Introduction	page 3
Nouveautés réglementaires : focus sur la loi Notre	
I. Le contexte	page 5
II. Bilan des engagements 2015 :	page 6
III. Orientations 2016	page 7
IV. Annexes	page 11

Introduction :

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Jusqu'ici, le débat d'orientation budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le contenu exact du ROB doit être précisé par décret.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2016 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population saint-jeannoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du conseil municipal consacrée en partie au vote du Budget Primitif 2016.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la municipalité.

Ainsi, ce ROB aura deux grands objectifs :

✓ **Rappeler les objectifs de long terme de la majorité municipale.**

Cela permet de rendre compte de ce qui a été réalisé non seulement au travers de chiffres globaux, mais aussi en présentant des exemples concrets des efforts réalisés. A la lumière de ces éléments, chacun pourra ainsi constater que les engagements ont été tenus et continueront à l'être.

En 2015, la commune avait fait le choix de maintenir une politique d'amélioration et de développement et de préservation d'un service public de qualité.

En 2016, ces objectifs seront poursuivis et le ROB traduit clairement ces engagements.

✓ **Présenter les priorités de 2016.**

Etant à l'écoute des habitants, nous souhaitons :

- Pouvoir répondre à de nouvelles demandes, à de nouveaux évènements.
- Continuer d'améliorer la sécurité des habitants et promouvoir le vivre-ensemble au travers d'actions concrètes.
- Poursuivre la mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP).
- Assurer l'entretien du patrimoine de la commune.

I. Le contexte :

Baisse des dotations et augmentation de la péréquation verticale

La loi de finances 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

Pour l'année 2016, le montant de DGF est fixé à 33,109 milliards d'euros, en recul de 9,6 % par rapport à 2015. Ce recul, essentiellement imputable à la contribution au redressement des finances publiques de 3,67 milliards d'euros, représente 1,89 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2014. La clef de répartition serait identique à celle appliquée cette année, à savoir au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales. Pour 2016, la contribution des communes au redressement des finances publiques s'élève à 1,450 Md € (comme en 2015).

Parallèlement, cette baisse s'accompagnera d'un renforcement substantiel des dotations de péréquation verticale. La croissance des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) est identique à celle figurant dans la loi de finances initiale pour 2015, à savoir, + 180 millions d'euros de crédits nouveaux pour la DSU et + 117 millions d'euros pour la DSR.

Quant à la dotation nationale de péréquation (DNP), le montant alloué en 2015, soit 794 millions d'euros, sera reconduit au titre de l'année 2016.

Les autres mesures de la loi de finances 2016 :

Outre la baisse des dotations, le projet de loi de finances pour 2016 prévoit également :

- Evolution du F.P.I.C.

L'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est fixée à 1 milliard d'euros en 2016 (+ 220 millions d'euros). Des dispositions sont introduites afin de préserver les communes pauvres situées dans des intercommunalités riches : sont ainsi exonérées de contribution au titre du FPIC, l'ensemble des communes de plus de 10 000 hab. classées parmi les 250 premières éligibles à la DSU, l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants classées parmi les 30 premières éligibles à la DSU et les 2 500 premières communes de moins de 10 000 hab. classées selon l'indice synthétique utilisé pour déterminer l'éligibilité à la DSU et à la DSR.

- Une amélioration des recettes d'investissement

Est créé un fonds de soutien à l'investissement local, constitué de deux enveloppes :

□ 500 millions d'euros pour les communes et les EPCI, distribués par les préfets, financeront la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;

□ 300 millions d'euros, également gérés par les préfets, sont réservés aux communes de moins de 50 000 habitants pour le soutien à la revitalisation ou le développement des bourgs-centres.

De plus, 200 millions d'euros sont issus du maintien en 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux à son niveau de 2015 (816 millions d'euros contre 616 millions en 2014).

S'agissant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les collectivités et leurs groupements pourront désormais récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1er janvier 2016. Il faut aussi rappeler

que l'augmentation du taux pour le remboursement de la TVA aux collectivités décidée dans la loi de finances pour 2015 permettra d'obtenir davantage de recettes au titre du FCTVA : 16,404 % contre 15,761 %, applicable aux dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

- Abaissement du plafond de cotisation au CNFPT

Le gouvernement propose de réduire la contribution des collectivités territoriales au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux passe de 1% à 0,90%, conduisant à un allègement des charges pesant sur ceux-ci.

- Rythmes scolaires

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté.

- Evolution des bases fiscales

A la date de rédaction de ce rapport les bases 2016 ne sont pas encore connues.

II. Bilan des engagements 2015 :

L'année 2015 a constitué un tournant pour de nombreuses communes et collectivités, il a fallu concilier le recul de l'engagement de l'Etat au niveau communal et le maintien du service à la population (année pleine rythmes scolaires, baisse de la DGF, instruction des permis par la Métropole).

Pour Saint-Jeannet, cette mutation intervient alors que nous nous situons à un niveau inférieur à la moyenne nationale tant en matière de dépenses de fonctionnement qu'en termes d'équipement.

Les choix d'augmentation de la fiscalité ont été dictés par une volonté de juste répartition de l'effort entre les différentes catégories de la population ; nous avons veillé à ce que la population la plus fragile ne soit pas ou peu impactée par la hausse des taux en appliquant un abattement général à la base de 15% de la valeur locative moyenne.

Dans une commune comme la nôtre, la part des frais de fonctionnement sur laquelle nous pouvons agir sans bouleverser nos équilibres est faible.

Sans parler des charges de personnel où nous devons appliquer des ajustements de carrière et de revenus décidés au niveau de l'Etat (revalorisation point d'indices catégorie C...).

Ainsi, sur un budget, finalement, notre marge de manœuvre ne porte que sur 10 à 15% maximum du volume global.

Malgré cela, en 2015, nous avons su maintenir nos dépenses de fonctionnement au niveau annoncé et notre effort au chapitre « charges de personnel » a dépassé nos annonces grâce à l'implication de tous dans ce domaine.

Le budget d'équipement était un budget de rigueur.

Nous devons réaliser l'indispensable pour entretenir le patrimoine communal et initier de nouveaux chantiers en limitant notre recours à l'emprunt même si le taux de notre endettement reste faible dans notre strate.

III. Orientations 2016

1. Les choix en matière de dépenses de fonctionnement

✓ Contrôle des dépenses à caractère général (011)

Nous poursuivons notre mise à plat de l'ensemble des contrats nous liant à des intervenants extérieurs et fournisseurs : redéfinition de nos contrats de maintenance et entretien, révision à la baisse des abonnements téléphoniques, recours accru aux travaux réalisés en régies (en particulier espaces verts), achats groupés.

✓ Maîtrise de la masse salariale (012)

Comptabilisation en année pleine des mesures d'économies et de redéploiement initiées en 2015.

Non renouvellement de contrats aidés arrivant à échéance en 2016.

Réduction des vacances pour les centres aérés.

L'économie globale serait de près de 130 K€.

✓ Réduction des subventions aux associations (6574)

2. Les choix en matière de fiscalité

A ce stade et après la modification des taux intervenue en 2015, il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition pour la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Le niveau de l'ajustement réalisé en 2015, répondait parfaitement à nos objectifs et était correctement dimensionné.

Une réflexion est menée sur la mise en place d'une taxe locale sur la publicité extérieure et la mise à jour de la tarification sur l'occupation du domaine public.

3. Poursuite des programmes d'investissement 2015 et lancement de nouvelles opérations :

OPERATIONS	Montant en K€ TTC
N° 10 – Frais d'études & insertions	31 536
<i>Dont RAR</i>	1536
N° 11 – Acq. de matériel et d'outillage	34 368
<i>Dont RAR</i>	4368

N° 13 – Travaux divers bâtiments		133 553,24
	<i>Dont RAR</i>	11 753.24
N° 16 – Vidéo-protection		23 571,93
	<i>Dont RAR</i>	8259.72
N° 24 – Police municipale		2000
N° 29 – Création/aménagement		10 000
N° 31 – Acquisitions de terrain		20 000
N° 35 – Travaux écoles		10 000
N° 46 – Travaux de voirie		20 000
	<i>Dont RAR</i>	4 782
N° 52 – Cimetière du Mas		329 660
	<i>Dont RAR</i>	3660
N° 53 – Action FISAC		20 000
N° 56 – Opération San Peire		38 000
	<i>Dont RAR</i>	6360.72
N° 57 – Opération Travaux accessibilité ERP		84 000
N° 58 – Opération aires de jeux écoles		100 000
N° 59 – Opération réfection toitures		330 000
N° 60 – Opération calades		20 000
	TOTAL	856 689,17

4. Réalisation d'un programme pluriannuels d'investissement lié à la mise aux normes de nos Etablissements Recevant du Public (ERP) : Opération Ad'ap

Il est rappelé que, la commune, conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui impose que tous les Établissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015, a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que décrit ci- dessous :

BATIMENTS	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Presbytère			3 120€			
Amitiés Saint-Jeannoises						3 800€
Bibliothèque			2 380€			
WC Clos de Boules						16 570€
WC Ferrage (en face Four à Pain)	0€ Demande dérogation					
WC Monument aux Morts					3 650€	
WC Parking René Veyssi			5 600€			
Police Municipale	2 720€					
Ecole Elémentaire Ferrage		175 810€				
Ecole Maternelle Ferrage	17 030€					
Ecole des Prés	36 280€					
CCAS	5 120€					
Bureau stade			2 800€			
Stade (vestiaires et salle)				60 605€		
Club House Tennis			26 720€			
Four à Pain			4 920€			
Salle Malaussène					31 300€	
Salle escalade			50€			
Eglise			3 380€			
Chapelle Saint Bernardin			4 160€			
Chapelle Saint Pétronille						2 520€
Chapelle Notre Dame des Baous						6 160€
Cimetière du Mas	2 000€					
Ancien cimetière du village					14 130€	
Nouveau cimetière du village						17 800€
Salle Saint Jean Baptiste	Attestation sur l'honneur					
Mairie	Attestation sur l'honneur					
Aire de jeux Malaussène	Attestation sur l'honneur					
Aire de jeux Ferrage	Attestation sur l'honneur					
TOTAL PAR ANNÉE :	63 150€	175 810€	53 130€	60 605€	49 080€	46 850€
TOTAL DES TRAVAUX HT	448 625€					
TOTAL DES TRAVAUX TTC	538 350€					

Il est précisé que cet agenda d'accessibilité programmé devra faire l'objet d'une autorisation de programme lors du vote du budget primitif 2016.

5. Structure et gestion de la dette

Le capital restant dû au 01/01/2016 est de 3.220K€. Le taux d'endettement de 8% est le plus faible enregistré depuis de nombreuses années.

L'annuité de la dette pour l'année 2016 s'élève à environ 318K€ (202,4K€ de capital et 115,5K€ d'intérêts) pour un montant de recettes de fonctionnement réelles d'environ 3.915.000 €.

La capacité de désendettement ressort à 10 ans.

Les emprunts à taux variable représentent 10% de l'encours global.

6. L'épargne nette

L'épargne nette 2015 est positive : 76.300,00€.

Pour 2016, l'épargne nette est prévue aux environs de 100.000,00€.

Etat par prêteur Exercice 2016

COM - COMMUNE DE SAINT-JANNET

Budget : Tous les budgets - Exercice : 2016 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Budget COMMUNE

CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS ..

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
1101	Opération Ecole de la Ferrage	1205730	178 911.00 €	167 317.72 €	6 407.26 €
1203	PROGRAMME INVESTISSEMENT	1220291	500 000.00 €	424 581.87 €	46 588.92 €
1302	Refincmt Hbt 06	5018470	186 000.00 €	176 700.00 €	7 742.25 €
1403	REHABILITATION SECTEUR FERRAGE	11875	80 000.00 €	76 000.00 €	5 710.00 €
1404	SUBVENTION HABITAT 06	17264	200 000.00 €	200 000.00 €	7 300.08 €
Total CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS ..			1 144 911.00 €	1 044 599.59 €	73 748.51 €

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
1401	INVESTISSEMENTS VOIRIE SUITE INONDATION	5059698	200 000.00 €	190 000.00 €	14 275.00 €
Total CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO			200 000.00 €	190 000.00 €	14 275.00 €

CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
0401	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT-EMPRUNT N	MON224396EU R/02	244 999.95 €	79 637.97 €	20 698.28 €
Total CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC			244 999.95 €	79 637.97 €	20 698.28 €

CREDIT AGRICOLE EMPRUNT

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
0402	TX AGRANDISSEMENT MAIRIE-EMP. N°14*43515863002-14	14*435158630 02-	160 630.00 €	42 085.72 €	13 147.48 €

Budget COMMUNE

Total CREDIT AGRICOLE EMPRUNT	160 630.00 €	42 085.72 €	13 147.48 €
--------------------------------------	---------------------	--------------------	--------------------

CREDIT MUTUEL

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
1301	PROGRAMME INVESTISSEMENT-2013	25386403	400 000.00 €	349 462.54 €	36 078.12 €
Total CREDIT MUTUEL			400 000.00 €	349 462.54 €	36 078.12 €

Société CAISSE D EPARGNE EMPRUNT

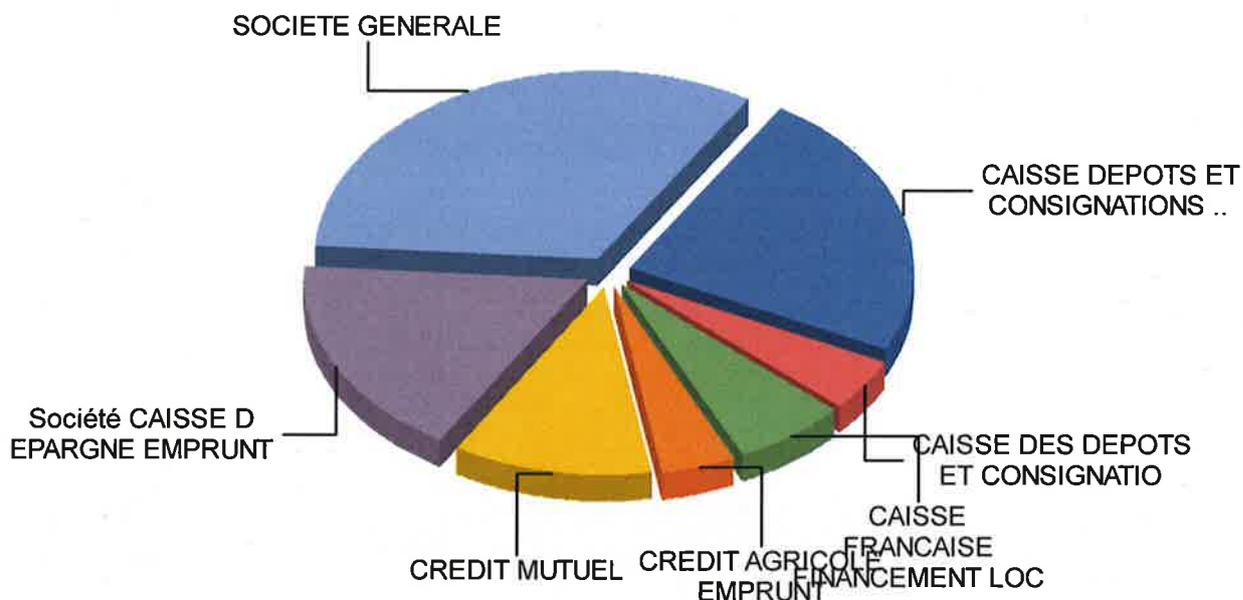
Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
1402	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2014	2014-069 - A1014411	800 000.00 €	764 318.84 €	55 342.36 €
Total Société CAISSE D EPARGNE EMPRUNT			800 000.00 €	764 318.84 €	55 342.36 €

SOCIETE GENERALE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
1202	PROGRAMMES INVESTISSEMENT	4772636	1 000 000.00 €	750 000.00 €	104 624.08 €
Total SOCIETE GENERALE			1 000 000.00 €	750 000.00 €	104 624.08 €

Total Budget COMMUNE	3 950 540.95 €	3 220 104.66 €	317 913.83 €
-----------------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice 2016



CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS ..	73 748.51 €	23.2%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	14 275.00 €	4.5%
CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	20 698.28 €	6.5%
CREDIT AGRICOLE EMPRUNT	13 147.48 €	4.1%
CREDIT MUTUEL	36 078.12 €	11.3%
Société CAISSE D EPARGNE EMPRUNT	55 342.36 €	17.4%
SOCIETE GENERALE	104 624.08 €	32.9%
Total:	317 913.83 €	100.0%